

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

-----  
Canton de CHEVREUSE

-----  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

-----  
Date de convocation  
**27 MARS 2023**

-----  
Date d'affichage de convocation  
**27 MARS 2023**

-----  
Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **21**

Votants : **28**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 27 mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Jean-Luc FARGIER, Thérèse MALEM, Anne DEUDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Brigitte BOUCHET à Fabienne BELLIN-WEILL, Guérigonde HEYER à Jean TANCEREL, Slimane MOALLA à Yolande GROBON, Marie-Pierre STRIOLO à Denis GUYARD, Salem LABRAG à Tristan JACQUES, Charles RENARD à Laurence RENARD

Absente : Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

**27 MARS 2023**

Objet :

**Compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable assignataire,

**VU** l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 15 mars 2023,

Le Maire se retire, au moment du vote, et Madame Frédérique DULAC prend la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022,

- **Article 2 : ARRETE** les résultats définitifs tels que ci-dessous,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2022	13 841 334,78 €	2 727 260,99 €	2 321 947,01 €
DEPENSES exercice 2022	13 047 860,40 €	2 018 358,36 €	3 344 238,89 €
RESULTAT EXERCICE	793 474,38 €	708 902,63 €	-1 022 291,88 €
EXCEDENT/DEFICIT cumulé précédent BP ou BS 2021	3 896 716,07 €	80 538,51 €	
RESULTAT DE CLOTURE	4 690 190,45 €	789 441,14 €	

Soit un solde global à 5 479 631,59 €

- **Article 3 : DIT** qu'il y a lieu de prévoir une affectation comme suit au Budget Primitif 2023, compte-tenu du résultat déficitaire des restes à réaliser :

Investissement Recettes

Article 001 – Résultat d'investissement reporté 789 441,14 €

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 232 850,74 €

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté 4 457 339,71 €

Cette délibération est adoptée par :

- 27 voix Pour

(Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLIOT, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Marie-Pierre STRIOLO, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Jean-Luc FARGIER, Thérèse MALEM, Anne DEUDON)

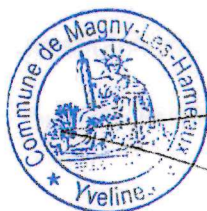
- 1 Non votant : Bertrand HOUILLON s'est retiré au moment du vote

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 29 MARS 2023

Certifiée exécutoire le : 29 MARS 2023



Le Maire

B. HOUILLON



Le Secrétaire de Séance

F. DULAC